

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 13 MARS 2018**

- Début de séance : 19h20
- Secrétaire : B. FAVARO
- Présents : B. ADAM, F. BON, Ch. BULAT, Ch. DORLODOT, Cl. DUPONT, D. DUQUENNE, B. FAVARO
- Représentés : D. DOUYLLIEZ, S. MARELLE
- Excusés : F. BON, Ph. LOISEAU

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2018

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 février 2018.

Approbation de l'ordre du jour

L'assemblée délibérante approuve l'ordre du jour.

Vote du budget 2018

Budget primitif 2018

Fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractères	46250	70	Produits des services	450
012	Charges de personnel	26300	73	Impôts et taxes	86800
65	Autres charges de gestion	45530	74	Dotations, subventions	32800
66	Charges financières	4500	75	Autres produits de gestion	4000
67	Charges exceptionnelles	1470			
023	Virement section d'invest.	208597.47			
TOTAL		332647.47			1240050

Investissement :

DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorp.	5500	13	Subventions	64900
21	Immobilisations corp.	216342.29	10	Dotations	10000
23	Immobilisations en cours	150000	021	Virement section fonct.	208597.47
16	Emprunts	25000	041	Opérations patrimoniales	72899.13
041	Opérations patrimoniales	72899.13	R001	Solde d'exécution reporté	113344.82
TOTAL		469741.42			469741.42

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2018.

Travaux 2018

- Il est prévu 220 m de busage pour réaliser la continuité des bas-côtés du Quesne au Leu. Les devis sont à l'étude.
- On préconise de faire passer la commission de sécurité dans la salle communale avant de prévoir les travaux
- Travaux prévus au centre-village, rue d'Hargnies, pour continuer la réfection de la route jusqu'à la mairie. On prendrait la solution de réfection totale sur 780 m.

Travaux de la mairie

Les finitions de la mairie en intérieur : plafond à repeindre, joints de placo. Aération et détalonnage des portes dans la salle du conseil.

Zonage PLUi

Corrections à apporter au projet de zonage graphique :

- 2 parcelles sises route de la Longueville sont l'une en construction, la seconde constructible.
- Rue d'Hargnies, la parcelle 664 est construite. La parcelle voisine était constructible dans le POS.
- En ce qui concerne la prise en charge de l'enveloppe urbaine, les zones UA du centre-village seront maintenues conformément au POS actuel.
- Il n'y aura pas de second front bâti.
- Les dents creuses (espaces non constructibles entourés de parcelles bâties) : trois situées au cœur du village (à proximité du corps de ferme), celle située près de la mairie ainsi que les deux rue Capiaux ne seront pas modifiées.
- Réserve d'une bande de 15 m de large au fond de la parcelle n°46 (appartenant à la mairie), côté ruisseau, pour une éventuelle création d'un cimetière.
- Création d'une zone constructible sur le front de la rue d'Hargnies, parcelle 434, à l'angle de la rue Capiaux (en partie sur une dent creuse, en partie sur une zone interstitielle).
- Création d'un cheminement doux le long du ruisseau d'Audignies.
- Les espaces interstitiels seront supprimés et remis en zones agricoles.

Le conseil approuve ces décisions.

Maison en location

Tous les travaux demandés ont été vérifiés et réalisés. Le 20 mars, convocation par l'huissier pour vérifier la véracité des réalisations.

Approbation de modifications statutaires du SIDEN SIAN

1. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications statutaires décidées par le comité syndical lors de sa réunion du 30/01/2018.
2. D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du syndicat tels annexés.

Approbation des statuts de la CCPM

La CCPM demande à toutes les communes de l'intercommunalité d'approuver ses nouveaux statuts. Le projet intègre mes termes de l'ensemble des arrêtés préfectoraux intervenus depuis sa création.

Le conseil municipal vote ces décisions.

Questions diverses

- L'entreprise de pompes-funèbres Delcroix nous demande l'autorisation de mise à disposition d'un local communal pour organiser des cérémonies d'obsèques à caractère civil et laïque. Du fait de travaux, nous ne pouvons pas donner une suite favorable à cette demande.
- A l'occasion de la journée mondiale de l'eau 2018, Noréade ouvrira au public différents ouvrages d'eau et d'assainissement le 22 mars prochain.
- Il est prévu d'embaucher une personne pour assurer le ménage.

Fin de séance : 20h45